

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 22

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ville de Brigue-Glis, commune de Naters, canton du Valais, chemin de fer Furka- Oberalp, CFF, PTT	Construction de la gare de Brigue, CP	Architectes de nationalité suisse ou établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ainsi que les architectes établis dans la province italienne de Novare	27 oct. 89	12/89 B 98
Commune d'Ecublens/VD	Centre communal au lieu-dit «Le Croset», CP	Architectes établis dans les districts de Morges et de Lausanne au 1 ^{er} janvier 1989 et reconnus par l'Etat de Vaud	10 nov. 89 (nouveau 15 août 89)	14/89 B 123
Comune di Cavigliano/TI destinata alle attrezzature pubbliche, PI	Pianificazione della zona	Architectes inscrits à l'OTIA, établis ou domiciliés dans les districts de Locarno ou du val Maggia au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989	15 nov. 89 (dès le 7 juill. 89)	
Commune de Malans/GR	Extension du complexe scolaire, aménagement du centre du village, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le Rheintal grison ou originaires de cette région (limites: Fläsch-Reichenau-Tamins)	17 nov. 89 (15 sept. 89)	
Office fédéral des constructions, Berne	Bâtiments administratif, de service et d'exploitation, Neuchâtel, CI + CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel, inscrits au registre cantonal avant le 1 ^{er} janvier 1989, architectes inscrits au REG A ou B avant le 1 ^{er} janvier 1989	1 ^{er} déc. 89 (23 juin 89)	13/89 B 108
Commune de Locarno	Riassetto dell'area Piazza Grande - Largo Zorzi - Giradini Rusca	Architectes inscrits à l'OTIA, établis au Tessin au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes tessinois de l'extérieur professionnellement qualifiés	1 ^{er} déc. 89 (21 juill. 89)	
Comune di Massagno TI	Studio urbanistico del quartiere «Valletta», Massagno	Il concorso è aperto a chi è iscritto all'albo OTIA del Cantone Ticino, ramo architettura, a decorrere dal 31.12.1987, o a cittadini ticinesi domiciliati fuori Cantone che alla stessa data avevano i requisiti necessari per esservi iscritti	7 déc. 89 (16 juin 89)	
Ville d'Olten	Ecole médico-pédagogique, Olten, CP	Architectes originaires du canton de Soleure ou établis dans le canton depuis le 1 ^{er} janvier 1988	8 déc. 89 (dès le 29 mai 89)	
Commune de Baar/ZG	Maison de retraite, St.-Martinspark, Baar, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de la commune de Baar	15 déc. 89 (dès le 1 ^{er} juin 89)	
Etat du Valais Service des bâtiments	Centre sportif cantonal à Steg, Haut-Valais, CP	Architectes établis depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes valaisans domiciliés en Suisse	10 janv. 90 (31 juill. 89)	suit
Ministère hellénique de la culture, Athènes	Nouveau musée de l'Acropole, Athènes, CI + CP	Tous les architectes du monde, seuls ou en équipes, autorisés à pratiquer dans leur pays en date du 1 ^{er} mai 1989 V. IAS 21/89, p. B 178	31 janv. 90 (15 juill. 89)	13/89 B 109
Municipalité de Bussigny/VD	Centre de Bussigny, VD CP	Architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1989 et reconnus par le Conseil d'Etat	Nouveau 14 février 90	17/89 B 142
Municipalité de Sion	Aménagement d'un cheminement piétons et deux-roues légers et création d'une passerelle sur le Rhône, CP	Associations d'architectes et d'ingénieurs dont un partenaire au moins est domicilié en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1989 et inscrit au registre professionnel	25 février 90 (31 oct. 89)	22/89
République et canton du Jura, Service des constructions	Centre d'entretien et centre administratif, RN16 Transjurane, Delémont, CP	Architectes inscrits au registre cantonal des bureaux d'architecture, architectes originaires du canton du Jura, établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1989, dipl. des hautes écoles ou inscrits au REG A ou B	28 févr. 90 (7 juill. 89)	13/89 B 108
Ville de Thoun, canton de Berne, Gesellschaft-Areal, Scheibenstrasse, Thoun	Scheibenstrasse, Thoun, CI	Architectes établis ou domiciliés depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans le canton de Berne ou originaires du canton ainsi que 11 bureaux d'architectes suisses invités	28 févr. 90 (15 sept. 89)	
Entreprise des PTT et Municipalité de Sion	Bâtiment postal de Sion I et aménagement de la place de la Gare de Sion, CP	Architectes inscrits au Registre cantonal des architectes et établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes originaires du Valais établis en Suisse et inscrits au REG AS ou B	15 mars 90	20/89 B 170
Commune de Münsingen/BE	Réaménagement de la place du village, CI	Professionnels établis ou domiciliés dans le canton de Berne	30 mars 90	

OISTAT	Centre de théâtres de chambre, Moscou (concours international à deux degrés)	Architectes du monde entier	15 mai 1990	20/89 B 170
--------	--	-----------------------------	-------------	----------------

Nouveaux dans cette liste

Direction du 1 ^{er} arrondissement CFF, Commune de Morges	Réaménagement de la place de la Gare et de la gare : mise en valeur du secteur est, CP + CI	Architectes reconnus établis ou domiciliés dans le canton avant le 1.10.1989, architectes vaudois établis hors du canton avant le 1.10.1989 et architectes invités	16 mars 90	22/89 B 186
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Cathédrale de Lausanne : création du mobilier et mise en valeur de l'espace liturgique, CP	Artistes, architectes et designers suisses ainsi qu'un bureau suisse et quatre bureaux étrangers	2 avril 90 (dès le 16 oct. 89)	22/89 B 187

Exposition

Institut français de l'architecture	Bibliothèque de France, concours international	Rue de Tournon 6bis, Paris, 2 au 29 octobre, tous les jours de 10 à 19 heures	21/89 B 179
-------------------------------------	--	---	----------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Carnet des concours

«Constructions exemplaires et fonctionnelles pour les sports et les loisirs 1989»

Résultats

Le Groupe international de travail pour les équipements de sport et de loisirs (IAKS) a créé en 1986 l'IAKS-Award pour que toutes les personnes concernées par les centres de sport et de loisirs soient plus conscientes de la valeur des installations sportives esthétiques et fonctionnelles, qui constituent un élément indispensable de l'environnement humain.

Les distinctions sont attribuées pour différentes catégories :

- installations pour manifestations internationales
- installations d'entraînement pour les sports de haute compétition
- constructions pour les sports et les loisirs dans les villes
- dans les régions rurales
- dans les centres touristiques
- installations pour disciplines sportives spéciales.

Le jury, présidé par M. Erhard Tränkner, de Stuttgart, président du BDA, la Fédération des architectes allemands, a siégé en juillet dernier à Cologne. Il était composé de : MM. Urs Baumgartner, directeur adjoint de l'Ecole fédérale de gymnastique, Macolin, Suisse ; Takazumi Fukuoka, président de l'Institut de sports Fukuoka, Tokyo ; Francesco Gnechchi-Ruscione, président de la Fédération internationale de tir à

l'arc, Milan ; Martin Henriksen, Ministère de la jeunesse et des sports, Oslo ; Geraint John, président du groupe de travail Sports, loisirs et tourisme à l'UIA, Londres ; Istvan Kiss, architecte, Budapest ; Heiner Pätzold, architecte paysagiste, Osnabrück, RFA ; Frieder Roskam, professeur, secrétaire général de l'IAKS, Cologne ; Carlos Vera Guardia, architecte, Maracaibo.

Les critères essentiels du jugement furent la fonctionnalité de la réalisation, la prise en considération des aspects urbanistiques (intégration dans l'environnement, viabilité) et architecturaux (conception du plan d'ensemble, aménagement des aires libres, aménagements intérieurs, construction, matériaux utilisés), équilibre des coûts de construction et des coûts ultérieurs, acceptation. On a également tenu compte du niveau des exigences posées pour les sports et les loisirs, influencé par le niveau de vie dans les pays ayant participé au concours, ainsi que de celui résultant pour les installations.

Palmarès

Plaque d'or :

- salle de sports de Séoul (haltérophilie des Jeux olympiques 1988)
- salle de sports de Saint-Gall.

Plaque d'argent :

- salle de sports de Séoul (escrime des Jeux olympiques 1988)
- centre de natation sportive de Madrid
- école des sports Willy Weyer de Hachen (RFA)
- salle de sports de Cégled, Hongrie
- centre de natation de North York, Ontario, Canada

- salle de sports de Shenzhen, province de Guangdong, République populaire de Chine. D'autre part, le jury a attribué sept plaquettes de bronze et huit autres projets ont reçu une « mention d'éloge ». La remise des prix aura lieu dans le cadre de la cérémonie inaugurale du 11^e Congrès international de l'IAKS, le 8 novembre 1989 à Cologne.

Gare de Morges : réaménagement de la place de la Gare et de la gare ; mise en valeur du secteur Est

Ouverture

La direction du 1^{er} arrondissement des CFF et la Commune de Morges organisent un *concours de projet* portant sur la réorganisation de la place de la Gare, la gare (y compris les locaux techniques, commerciaux et d'exploitation) et un *concours d'idées* sur la mise en valeur du secteur Est de la gare (emplacement des actuels entrepôts CFF).

Le concours est ouvert aux architectes reconnus par l'Etat de Vaud, domiciliés ou établis dans le canton avant le 1^{er} octobre 1989, aux architectes vaudois établis hors du canton avant la même date et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois ainsi qu'à quelques architectes invités.

Jury

Le jury est présidé par M. M. Desponds, directeur d'arrondissement I. Il est composé de

MM. U.-T. Schlegel, chef de section ; E. Schmidlin, architecte ; un municipal de la Direction de l'urbanisme de Morges ; MM. J.-P. Dresco, architecte cantonal ; J.-J. Oberson, architecte ; A. Pini, architecte. Suppléants : MM. J.-M. Bringolf, architecte ; P.-A. Urech, ingénieur ; E. Heldstab, urbaniste de la Ville de Morges ; John Chabbay, architecte.

Inscription

L'inscription, moyennant un dépôt de 400 francs à verser au c.c.p. 30-193, CFF-CF, Berne (mention «Concours de Morges»), et les demandes de renseignements sont à adresser comme suit : Concours de Morges, c/o CFF I, Section des bâtiments, avenue de la Gare 43, case postale 345, 1001 Lausanne.

Les projets devront être rendus pour le 16 mars 1990, les maquettes pour le 30 mars 1990.

Cathédrale de Lausanne: création du mobilier et mise en valeur de l'espace liturgique

Ouverture

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud ouvre un concours de projet pour la création du mobilier et la mise en valeur de l'espace liturgique de la cathédrale de Lausanne.

Le concours est ouvert aux artistes, architectes et designers suisses. Un bureau suisse et quatre étrangers ont en outre été invités: Robert et Trix Hausmann (Suisse); Ivan Messac (France); Adolfo Natalini (Italie); Borris Podrecca (Autriche); Eduardo Samso (Espagne).

Jury

Le jury est composé de MM. Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal (président); Christophe Amsler, architecte mandaté à la cathédrale de Lausanne; Bruno Andrea, architecte, Turin; Michel Buri, architecte, Genève; Guy Chautems, pasteur de la paroisse de la cathédrale; Ernest Giddey, chef du Service des affaires universitaires et des cultes, Lausanne; André Meyer, conservateur cantonal, Lucerne; Christophe Rapin, pasteur, président de la Commission d'art religieux; Bernard Schorderet,

peintre plasticien, Fribourg. Supplément: M. Eric Teyssiere, conservateur cantonal, Vaud. Secrétaire: M^{me} Walter, Service des bâtiments, Vaud.

Inscription

L'inscription doit se faire auprès de l'organisateur, soit sur place, soit par écrit, en produisant le récépissé attestant du versement de Fr. 100.— à titre de finance d'inscription sur c.c.p. 10-545-8, Etat de Vaud, Administration des finances, Lausanne, avec mention «Concours mobilier cathédrale - compte 9316-126».

Adresse de l'organisateur: Secrétariat du Service des bâtiments, M^{me} Walter, 10, pl. de la Riponne, 3^e étage, 1014 Lausanne, tél. 021/44 72 12, de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Calendrier

Consultation des documents: dès le 16 octobre 1989 (auprès de l'organisateur).

Délai d'envoi des questions: 6 novembre 1989.

Délai de remise du projet: 2 avril 1990.

Il n'y a pas de date limite pour les inscriptions.

de la norme ISO 9001. Tous les facteurs ayant une influence quelconque sur la qualité sont en effet pris en considération et consignés dans les manuels de la qualité, les instructions de fa-

brication et les catalogues de vente. Cette norme prescrit également l'élaboration de programmes de formation et de perfectionnement pour les collaborateurs à tous les échelons.

Vapeur nouvelle pour le Stadt Zürich



Jusqu'à la nostalgie qu'il faut bien de temps en temps moderniser: la Société de Navigation du Lac de Zurich a chargé Sulzer, Winterthur, de la construction, de l'installation et de la mise en service d'une nouvelle chaudière à vapeur pour le bateau à roues *Stadt Zürich*. Il s'agit d'une chaudière à trois passes débitant 1,4 kg de vapeur/s sous une pression de conception de 13 bar. Il est prévu d'utiliser du mazout léger comme combustible.

Le vapeur *Stadt Zürich* a été construit en 1909 par Escher Wyss, Zurich, pour 1000 passagers et jouit d'une grande cote auprès des touristes, aussi bien suisses qu'étrangers. La rénovation doit également permettre de conserver ce patrimoine important de la technique. Sulzer avait déjà livré une nouvelle chaudière pour le bateau frère du lac de Zurich, le *Stadt Rapperswil*.

Industrie et technique

La qualité Menziken certifiée au plus haut niveau

Aluminium SA Menziken a reçu cet été, de l'Association suisse pour certificats d'assurance qualité, le SQS, le fameux certificat attestant la conformité du système qualité à la norme internationale ISO 9001.

Cette norme correspond au niveau d'exigences le plus élevé en ce qui concerne la gestion de la qualité dans une entreprise de production ou de services, et elle part du principe que la qua-

lité exigée ne peut être réalisée que si l'entreprise concernée est consciente de la nécessité de promouvoir la qualité à tous les échelons. En effet, la qualité ne résulte pas de contrôles ou autres essais. Elle se planifie et se définit au niveau du développement déjà, sur la base des principes d'assurance intégrée de la qualité.

Chez Aluminium Menziker SA, qui détient depuis trois ans déjà le certificat SQS attestant la conformité du système qualité à la norme suisse SN 29100, cette philosophie est une pratique quotidienne, comme en attestent les bonnes relations entretenues avec l'industrie aéronautique, réputée pour être une clientèle des plus exigeantes sur le plan des produits et de la qualité. Et aujourd'hui, le nombre des approbations (homologations) et des commandes de la part de l'industrie aéronautique internationale ne cesse de croître.

L'interprétation très étendue de la notion de qualité représente un autre aspect important

«Nos joints d'étanchéité dans la pratique»

Devant le développement que connaissent la construction et l'installation de grosses et puissantes machines, l'industrie de l'étanchéité s'est vue forcée d'étudier de nouveaux systèmes de joints et d'utiliser de nouveaux matériaux pour des exigences devenues plus sévères.

Rubeli, Guigoz Joints d'étan-

chéité vient d'éditer une nouvelle brochure intitulée *Nos joints d'étanchéité dans la pratique* qui, au fil de 32 exemples, montre la diversité et la polyvalence des garnitures d'étanchéité.

A commander auprès de Rubeli, Guigoz Joints d'étanchéité, 9, ch. du Croset, 1024 Ecublens, tél. 021/6910991.

